

avenir | actuel

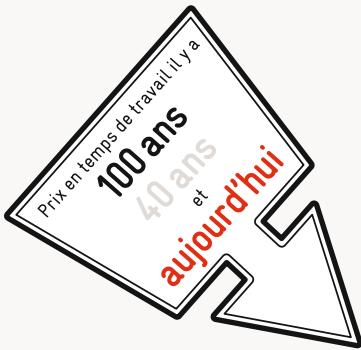
03/2014

- 2 _ Éditorial
- 3 _ Contrat de générations
- 6 _ Idées de réforme venues de Suède
- 7 _ Votre scénario AVS
- 8 _ Vers une société de fourmis rentières?
- 9 _ Chiffres
- 10 _ Marché de l'électricité sous pression
- 12 _ Une jungle réglementaire
- 13 _ Micro-impôts
- 14 _ Imposition des familles
- 15 _ Fait-on barrage aux femmes?
- 16 _ Pionnières de la Suisse moderne
- 18 _ Les États allégés réussissent mieux
- 19 _ Why Switzerland?
- 20 _ Publications

Dépenses des ménages

Plus avec moins

Poster en supplément



639 min
380 min

Concert
1 billet d'entrée
(Tonhalle Zürich)



44 h
30 h

Vêtements
Garde-robe complète
chaussures incluses



27 min
3 min

Lait
1 l de lait



695 h
630 h

Voiture
VW Golf (modèle de base)



55 min
2 min

Sucre



473 min
4 min

Musique
1 pièce musi



163 min
in



Gerhard Schwarz
Directeur Avenir Suisse

«**D**ésolidarisation» – ce mot vise à couper court à toute discussion. Utilisé par les défenseurs du statu quo socio-politique de la gauche conservatrice, il est prononcé dès que la moindre retouche au système est proposée. Face à la proposition d’Avenir Suisse d’introduire un capital soins qui puisse être hérité en cas de décès, reprise dans cette brochure, les réactions ont été symptomatiques parmi les représentants de presque tous les partis politiques. Les critiques y ont vu une menace pour la cohésion sociale et ont condamné une individualisation dévastatrice. Parler dans ce contexte d’une «perte honteuse» de solidarité, comme l’a fait une femme politique prétendument libérale dans une lettre de lecteur, n’est possible que si on confond la solidarité avec une redistribution forcée. *Seule l’aide volontaire est de l’aide solidaire.*

La responsabilité individuelle est un autre aspect souvent oublié dans le contexte de la solidarité. Chacun est incité à subvenir le mieux possible à ses besoins et à ceux de sa famille. La collectivité ne devrait intervenir que quand cela n’est pas suffisant. La solidarité signifie aider ceux qui ne peuvent pas s’aider eux-mêmes et ceux qui, bien qu’ayant planifié leur prévoyance, sont frappés par un coup du sort. En revanche, il ne s’agit pas de solidarité quand les soins des personnes âgées sont payés par des primes d’assurance maladie et des impôts, et cela contre le gré des assurés et des contribuables, comme c’est le cas maintenant. De la même manière, exiger plus de responsabilité individuelle n’est pas un signe de désolidarisation. Pour l’instant, les jeunes générations acceptent le contrat de générations par conviction, peut-être en maugréant un peu. Mais on ne peut pas leur en vouloir quand ils commencent à se défendre contre ce «contrat» qu’ils n’ont ni négocié, ni signé, et qui est constamment modifié à leur détriment, quand les charges supplémentaires pèsent uniquement sur eux et qu’ils ne peuvent plus croire à la promesse que leur retraite sera assurée. Cela n’est en aucun cas de la désolidarisation.

Prévoyance individuelle au lieu de la contrainte de redistribution

Les baby-boomers vieillissants vont bouleverser le contrat de générations. D'ici 2060, il faut s'attendre à un doublement des frais des soins – essentiellement à la charge de la population active. De nouveaux concepts de financement sont nécessaires.

Jérôme Cosandey

Celui qui possède encore du capital lors de son entrée en maison de retraite doit payer lui-même son séjour, et celui qui n'en a pas est assisté par des prestations complémentaires.

Le financement actuel des soins est ressenti par beaucoup comme inéquitable. Celui qui possède encore du capital lors de son entrée en maison de retraite doit payer lui-même son séjour, et celui qui n'en a pas est assisté par des prestations complémentaires. Les économies pour les soins

aux personnes âgées sont pénalisées, la consommation récompensée. De plus, le financement des soins aux personnes âgées est assuré aujourd'hui majoritairement par les caisses maladie et par l'Etat: deux sources de financement

qui requièrent un transfert financier significatif des personnes actives vers celles qui nécessitent des soins. Cette redistribution aujourd'hui largement acceptée est fortement mise sous pression en raison du vieillissement de la population. Une nouvelle réglementation du financement s'impose. Avenir Suisse propose donc la constitution d'un capital de soins obligatoire et individuel. Les moyens économisés seraient utilisables en cas de besoin pour toutes les prestations, qu'il s'agisse des soins ou d'assistance, à domicile ou en home, selon les préférences (voir encadré).

Ainsi, la jungle du financement des soins est simplifiée. Ceux qui ont déjà vu la facture d'une maison de retraite le savent. Aujourd'hui, les frais de soins sont répartis entre la caisse maladie, la direction cantonale de la santé et le patient. Celui-ci paie aussi les frais d'assistance et d'hôtelle-

rie, sauf s'il touche des prestations complémentaires. C'est là qu'intervient la direction des affaires sociales. Avec le capital soins, tout serait financé d'un seul tenant. Le personnel de soins n'aurait plus besoin de noter minutieusement qui paie quoi et pourrait se concentrer davantage sur le patient. Contrairement à d'autres assurances soins, il ne s'agit pas ici d'une machine à redistribuer centralisée et anonyme. Chacun économise sur son compte des fonds qu'il peut utiliser pour ses propres soins. Les économies non utilisées sont léguées en cas de décès. Ainsi, le soutien fourni par les proches peut être gratifié, une gestion ménageant les ressources est stimulée et la responsabilité personnelle accrue.

La prime n'est chère qu'à première vue

Les frais moyens de soins et d'assistance (sans l'hôtellerie) dans un établissement médico-social s'élèvent à 134 000 francs. Il en revient une prime mensuelle de 285 francs

pour le capital de soins aux personnes âgées. Cela peut paraître élevé à première vue, mais il ne peut pas être comparé à la situation actuelle. Dans un avenir proche, des coûts supplémentaires seront occasionnés par les besoins de soins des baby-boomers; ces soins seront financés soit

par des primes de caisse maladie, soit par une hausse des impôts – probablement les deux. Un financement obligatoire supplémentaire aura de toute façon lieu: dans le statu quo juridique à tra- >>

La proposition d'un capital soins obligatoire vise à renforcer la responsabilité individuelle pour le financement de la prévoyance vieillesse.

vers les redistributions opaques, dans notre modèle avec l'obligation de prévoyance personnelle. De même, aujourd'hui une grande partie des primes mensuelles proposées sont financées par d'autres canaux, qui doivent être adaptés en conséquence. Ainsi, environ 130 des 285 francs sont actuellement pris en charge par les caisses maladie. Pour cette part, l'introduction de l'épargne préalable n'aurait aucune influence sur les coûts, parce que les primes des caisses maladie devraient être baissées d'autant. Les coûts des soins restants (env. 110 francs) sont pris en charge par les pouvoirs publics. Ces frais seraient désormais supportés directement par les ménages. En conséquence, les impôts pour les personnes physiques devraient baisser – de préférence à travers une réduction du taux d'imposition pour tous les citoyens. Comme il est souvent difficile pour les politiques de compenser les redevances caduques par une réduction d'impôts durable, une déduc-

tibilité de la prime de prévoyance vieillesse est concevable en tant que solution de rechange.

Solidarité assurée, mais à titre subsidiaire

Ce modèle suppose une responsabilité personnelle plus élevée pour le financement de la prévoyance vieillesse. En contrepartie, il permet une plus grande liberté de choix. Seule une nécessité de soins minimaux sera présumée pour le versement des prestations. Le patient définit en revanche lui-même le prestataire qui correspond le mieux à ses attentes et qui complète ses ressources financières et familiales.

Le modèle prévoit également des éléments solidaires. Si une personne ne peut pas payer la prime, l'État doit décharger le citoyen, de manière analogue à la réglementation actuelle pour les primes de caisse maladie. Ainsi, un filet social est maintenu. Toutefois, l'État n'intervient que subsidiairement au lieu d'utiliser la politique de l'arrosoir.

Caractéristiques du capital soins:

- 01_ **Financement:** chaque assuré cumule les primes versées sur un compte individuel, qu'il peut utiliser pour financer les soins dont il a besoin. Aucune redistribution n'a lieu. En cas de décès, les économies non utilisées peuvent être léguées. Ainsi, l'engagement des membres de la famille qui prodiguent des soins peut être gratifié. Le montant de la prime devrait assurer le financement d'un séjour moyen en home.
- 02_ **Bénéficiaires des prestations:** des prestations peuvent être financées par les fonds économisés par tous les seniors qui justifient médicalement un besoin de soins élevé, p. ex. d'au moins 60 minutes par jour. Les prestations peuvent être fournies en ambulatoire (Spitex), en semi-stationnaire (p. ex. structures journalières) ou en stationnaire dans les EMS.
- 03_ **Obligation d'assurance:** l'assurance est obligatoire. L'obligation d'assurance ne commence qu'à un âge avancé, par exemple à 55 ans et dure jusqu'à l'âge moyen de l'entrée en home (aujourd'hui 81,4 ans). Ainsi, la «génération-sandwich» est déchargée de manière ciblée.
- 04_ **Étendue des prestations:** l'assurance couvre les prestations aussi bien de soins que d'assistance, remboursées par forfait pour chaque type de soins. Ainsi, une saisie minutieuse des prestations pour les caisses maladie n'est plus nécessaire. Le personnel soignant est déchargé des tâches administratives et peut consacrer plus de temps aux patients. Les frais d'hôtellerie ne sont pas intégrés, afin de ne pas créer d'incitations à des repas à domicile ou admissions dans des homes.
- 05_ **Organisation:** l'administration devrait être décentralisée. A travers la concurrence, l'innovation et l'efficacité seraient favorisées, et les risques répartis entre diverses institutions. Les organisations existantes (caisses maladie, caisses de pension) pourraient convenir. Elles possèdent l'infrastructure et le savoir-faire pour le recouvrement des primes, le décompte des prestations et la gestion de capital. On pourrait aussi créer de nouvelles sociétés qui devraient postuler pour l'octroi d'une licence.

Publication sous www.avenir-suisse.ch/38434

Vers un nouvel équilibre entre les générations

Cette publication présente une vue d'ensemble des prestations financières et non financières fournies dans le cadre du contrat de générations au niveau privé et étatique. Les parties impliquées ne sont pas que les «jeunes» et les «vieux», mais quatre générations à dépendances changeantes. De plus en plus, cet échange est perturbé par le vieillissement de la société. En 2015, pour la première fois, un nombre plus élevé de personnes fêteront leur 65^e anniversaire que leurs 20^e. La révision du contrat de générations s'impose.

En premier lieu, il s'agit de garantir une charge supportable pour la génération active, qui se trouve toujours davantage prise en sandwich entre la garde de ses propres enfants et les soins à ses parents. Des logements adaptés aux personnes âgées peuvent contribuer à renforcer l'indépendance des seniors et ainsi décharger leurs enfants. Des «bourses du temps» peuvent en outre aider à mobiliser des ressources en dehors de la famille.

Deuxièmement, la capacité d'action des générations futures devrait être maintenue, et ne pas être

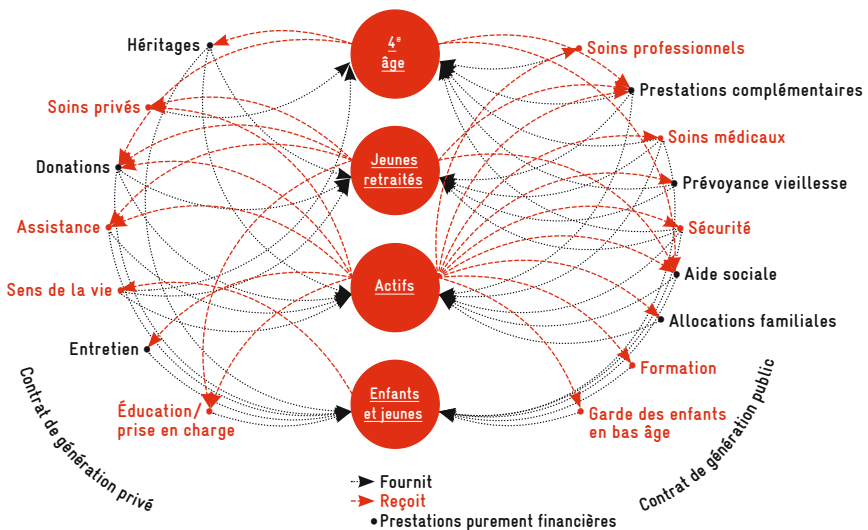
limitée par des dettes. En Suisse, les dettes publiques par enfant se situent déjà à 175 000 francs (cf. page 9). La stabilité financière pourrait être atteinte grâce à un rehaussement de l'âge de la retraite et à un frein à l'endettement dans le cadre de l'AVS. Troisièmement, des solutions doivent être trouvées en termes de préfinancement des soins aux personnes âgées. D'ici 2060, les coûts des soins qui aujourd'hui sont financés en premier lieu par la population active vont au moins doubler. Avenir Suisse propose comme contre-mesure la création d'un capital soins individuel et obligatoire (cf. texte principal).



«Generationenungerechtigkeit überwinden – Revisionsvorschläge für einen veralteten Vertrag». Jérôme Cosandey, avec des contributions de Martin Eling, François Höpflinger et Pasqualina Perrig-Chiello. NZZ Libro, 38 fr. Résumé en français: «Vers un nouvel équilibre entre les générations».

Des relations intergénérationnelles complexes et réciproques

Le contrat de générations se caractérise par un échange de prestations entre des personnes d'âges différents tant dans la sphère privée que publique.



Idées de réforme venues de Suède

Dans les années 1990, les institutions de prévoyance suédoises ont subi un remaniement radical qui les a préparées à l'évolution démographique. L'expérience suédoise pourrait être utile à la Suisse pour la réforme de la prévoyance vieillesse qui s'impose.

Alois Bischofberger

La nécessité de réformer la prévoyance vieillesse suisse ne fait aucun doute. L'évolution démographique pose un défi au financement des institutions de prévoyance. On s'attend à ce que le déficit de financement de l'AVS passe de 1,2 milliards de francs en 2020 à 8,6 milliards de francs en 2030.

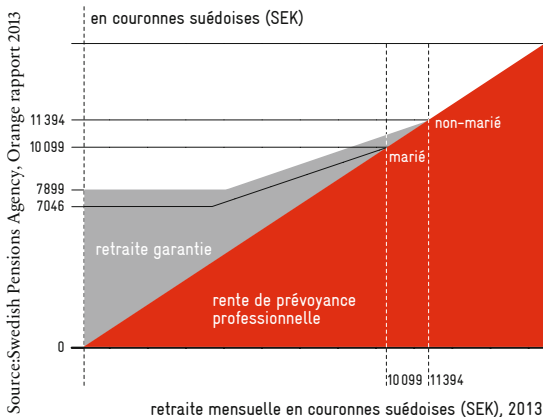
La Suède a réalisé une réforme radicale de ses institutions de prévoyance. Depuis 15 ans, elle applique un système de prévoyance qui l'a préparée à l'évolution démographique. Il vaut la peine de jeter un coup d'œil par-dessus la frontière.

Les objectifs de la réforme suédoise

01_ Le financement pérenne des institutions de prévoyance doit être garanti. Pour cette rai-

Retraite garantie comme prévoyance minimale

La retraite garantie assure aux retraités qui ne perçoivent qu'une rente modeste, voire aucune rente de prévoyance professionnelle une prévoyance minimale. La limite pour une retraite garantie s'élevait à 11 394 couronnes suédoises par mois en 2013 pour les personnes seules et à 10 099 pour les retraités mariés.



son, le montant de la retraite dépend des cotisations individuelles versées par les assurés. Un «mécanisme d'équilibrage automatique» permet de corriger les déséquilibres entre les avoirs et les engagements au sein du système des retraites. Le montant correct des rentes est calculé sur la base de l'espérance de vie moyenne au moment du départ à la retraite.

02_ Toute redistribution relevant de la politique sociale doit désormais être transparente. Son financement doit être assuré par le budget étatique général, et non pas par des cotisations de prévoyance. Ainsi, la «retraite garantie» offerte aux retraités qui perçoivent seulement une rente modeste, voire aucune rente de prévoyance professionnelle, est financée par le budget étatique.

03_ Afin de prévenir une érosion des rentes de vieillesse, des incitations à un départ tardif à la retraite ont été créées. L'âge ordinaire de départ à la retraite a été aboli et seul un âge minimal de départ à la retraite est aujourd'hui prévu, fixé à 61 ans. Au-delà de ce seuil, les employés ont la possibilité de percevoir des rentes partielles tout en continuant à travailler.

04_ Les assurés sont traités comme des citoyens responsables et le choix leur est laissé entre les différentes stratégies et produits de placement. La compétition entre les prestataires sert à promouvoir l'adaptation de l'offre aux besoins des clients.

Ces réformes se sont révélées un succès à beaucoup d'égards. Malgré la crise, la stabilité financière s'est maintenue, et les redistributions se font de manière transparente. Par contre, la Suède n'a pas encore complètement atteint son objectif. Beaucoup d'assurés sont dépassés par la multitude

de choix. Bien que les Suédois travaillent plus longtemps – ce qui a fait monter l'âge moyen de départ à la retraite d'une année – ils ne travaillent pourtant pas assez longtemps pour prévenir la baisse attendue des retraites. La bonne nouvelle est que la population active contribue au marché du travail en fonction de son niveau de formation. Les mieux formés restent donc plus longtemps actifs.

Leçons pour la Suisse

- La création de stabilisateurs automatiques sert à rétablir et maintenir l'équilibre entre les avoirs et les engagements futurs. Les institutions de prévoyance sont ainsi largement dépolitisées. Cette mesure vise à renforcer la confiance dans la pérennité de la prévoyance vieillesse.
- Le système des retraites devient plus stable si le calcul du montant des rentes se base sur l'espérance de vie moyenne au moment du départ à la retraite. Ce n'est actuellement pas le cas en Suisse. Les indicateurs actuariels relèvent d'une base de calcul surannée. Cela aggrave les déséquilibres financiers futurs au sein de l'AVS.
- L'abolition d'un âge ordinaire de la retraite, la suppression de l'échelonnement des cotisations en fonction de l'âge et la possibilité de percevoir des rentes partielles enlèvent les obstacles au prolongement de l'activité professionnelle des seniors. Des modèles de temps de travail flexibles et une adaptation des profils de postes contribueraient à faciliter le travail des seniors. En échange, les employés devraient être disposés à accepter de nouvelles fonctions ainsi qu'une baisse de revenu.
- En Suisse, le libre choix entre les différentes stratégies de placement dans la prévoyance professionnelle suscite beaucoup de scepticisme. Ainsi, certains craignent que ce choix demande trop d'efforts, mais aussi que les assurés fassent de mauvais placements qui pourraient mettre en danger leur fonds de prévoyance. Ce risque peut être prévenu si le libre choix des stratégies de placement est limité à la prévoyance surobligatoire, et si le nombre de choix reste maîtrisable.

Votre scénario AVS

Calculez vos propres prévisions pour la prévoyance vieillesse suisse

«**L**es pronostics sont difficiles, surtout lorsqu'ils concernent l'avenir », plaisantait Winston Churchill autrefois. Les déclarations sur le financement futur de l'AVS semblent confirmer cette citation. Néanmoins, contrairement à la météo par exemple, la prévoyance vieillesse n'est pas un système chaotique, elle est mathématiquement exacte en fonction d'un nombre précis de variables clairement définies. En fin de compte, les prévisions différentes sont toujours le résultat d'hypothèses différentes sur l'évolution de ces variables.

Afin que plus personne n'ait à se casser la tête par rapport à l'origine et à l'orientation politique des scénarios AVS, Avenir Suisse a conçu et récemment actualisé un outil de calcul permettant à chacun d'élaborer ses propres prévisions et d'en tirer les conclusions correspondantes. Vous disposez de cinq variables économiques (telles que la croissance du salaire réel ou le scénario démographique) et de quatre variables politiques (comme le relèvement de l'âge de la retraite ou le taux de cotisation) que vous pouvez ajuster à votre gré.

Grâce à la forte immigration qui perdure, le scénario de base donne lieu à une légère amélioration des prévisions précédentes d'Avenir Suisse. Malgré cela, une chose reste claire: sans intervention politique et à moins d'un miracle au niveau économique, l'AVS se retrouvera en déséquilibre au cours des prochaines années et subira bientôt des déficits à la croissance exponentielle. Vous pouvez essayer vous-même de trouver la combinaison d'interventions politiques ou de conditions économiques générales nécessaire pour assurer le financement durable de l'AVS. Le modèle montre par exemple qu'un gel immédiat de la durée moyenne de prélèvement de la rente comblerait déjà une grande partie du déficit de financement. *LR*

Vers une société de fourmis rentières?

Inspiré de la fable de Jean de La Fontaine sur la fourmi travailleuse qui refuse un prêt à la cigale imprévoyante. Qu'aurait dit écrivain du projet du Conseil fédéral d'interdire le retrait des fonds du 2^e pilier?

Tibère Adler

Sous le couvert apparemment inoffensif de la fable, La Fontaine était aussi un analyste subtil, voire subversif, des mœurs et de l'âme des hommes. Il a brillamment abordé le thème de la prévoyance dans «La Cigale et la Fourmi». La célèbre fable évoque les destins parallèles de la Fourmi – radine et donneuse de leçons – et de la Cigale – imprévoyante, vivant au jour le jour. La Cigale demande un prêt à la Fourmi, qui le lui refuse par cette célèbre apostrophe: «Vous chantez? j'en suis fort aise. Eh bien! dansez maintenant.» La Fontaine se révèle un grand humaniste: chacun doit pouvoir choisir sa vie, mais chacun doit en assumer la responsabilité. Impossible de mieux décrire les valeurs libérales.

Le succès de ces deux archétypes fut extraordinaire, et il n'est guère de débat sur les finances publiques ou privées qui n'utilise les métaphores de la fourmi économe et de la cigale dépensière. Quel rapport avec le récent projet du Conseil fédéral? En Suisse, la création du système de prévoyance professionnelle (2^e pilier), avec son système d'épargne forcée, a vu triompher le modèle myrmicéen (du grec ancien, «qui se rapporte aux fourmis»).

Chaque salarié suisse est contraint de constituer des réserves pour ses vieux jours, conjointement à son employeur, dans le cadre d'un système obligatoire. En parallèle au système de prévoyance professionnelle, la Suisse a mis en place des mesures d'aide sociale afin de soutenir les membres de la société se trouvant dans une situation personnelle particulièrement difficile. La nécessité

de ce filet social n'est pas contestable, en particulier pour celles et ceux qui n'ont pas pu entrer ou se maintenir sur le marché du travail (échappant ainsi au système de couverture par la prévoyance professionnelle). Avec son «Dansez maintenant», La Fontaine abandonnait la Cigale à son sort; aujourd'hui, la Cigale serait candidate à l'aide sociale.

Dans le système suisse de prévoyance professionnelle, il subsiste encore quelques îlots de liberté de choix: liberté de retirer une partie des fonds dédiés à la retraite pour l'acquisition d'un bien immobilier; liberté de toucher sa prévoyance professionnelle sous forme de capital plutôt que de rente.

On sent bien que ces ouvertures se rapportent encore largement au monde de la Fourmi. Acquérir un toit et un logement est une manière élémentaire et efficace d'assurer ses vieux jours, en investissant pour réduire ses charges futures, au moment où la retraite ne permettra plus d'avoir des revenus réguliers provenant de son travail. Choisir de gérer son capital plutôt que de recevoir une rente révèle une confiance en ses moyens de gestion, une prise de responsabilité. Et puis, pourquoi la fourmi ne serait-elle pas capable de danser, tout en gérant bien ses réserves?

En proposant de limiter, voire supprimer, ces derniers espaces de liberté aux fourmis cotisantes de la prévoyance professionnelle, le Conseil fédéral a le souci de ne pas faire augmenter à long terme le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale – dans les termes de la fable, d'avoir à charge trop de fourmis investisseuses dont la maladresse de gestion en ferait à terme des cigales imprévoyantes. Dans cette approche, la liberté de chacun de gérer au mieux l'épargne forcée qu'il doit constituer est perçue comme un risque, et non comme un droit. Pour mieux couvrir ce «risque

La Fourmi refuse un prêt à la Cigale en disant: «Vous chantez? j'en suis fort aise. Eh bien! dansez maintenant.»

de liberté», il est donc proposé une protection forcée de chaque assuré contre lui-même. Le projet anesthésie encore un peu plus les principes tant de liberté que de responsabilité dans l'assurance sociale; pas étonnant dès lors qu'il ait suscité une forte opposition, parfaitement justifiée.

La Fontaine abandonnait la Cigale à son sort; aujourd'hui, la Cigale serait candidate à l'aide sociale.

Quelle devrait donc être l'attitude à adopter face aux «fourmis» de la prévoyance qui décideraient de retirer leurs fonds pour acquérir un logement ou préféreraient recevoir un capital plutôt qu'une rente, mais qui – par revers ultérieur de fortune – solliciteraient ensuite l'aide sociale?

La seule bonne réponse est de leur rappeler que la liberté de choisir va de pair avec la responsabilité d'assumer les conséquences de ses choix. En conséquence, les conditions de l'aide sociale devraient inclure une limitation des prestations pour ceux qui ont déjà «consommé» une partie du capital de leur prévoyance professionnelle. Les modalités d'application de l'aide sociale doivent pouvoir être différenciées selon les situations personnelles.

Une telle décision, cohérente, logique et préservant les valeurs de liberté et de responsabilité, n'est évidemment pas un message facile à transmettre dans un cas concret. La crainte d'avoir à assumer quelques décisions individuelles difficiles conduit notre gouvernement à présenter un projet imposant une restriction pour tous. De peur d'avoir à dire non à quelques cigales, le Conseil fédéral voudrait-il faire de nous tous un peuple de fourmis rentières?

Cet article est paru dans «Le Temps» du 29.08.2014.

Chiffres

175 000 fr. de dettes par enfant

Qui ne serait pas content de recevoir l'héritage d'un parent éloigné? À moins qu'il ne s'agisse de dettes. Dans ce cas, le Code civil suisse permet d'y renoncer. La situation est différente pour la dette publique: ceux qui ne veulent pas émigrer doivent assumer les dettes des générations précédentes. En 2011, les dettes cumulées de la Confédération, des cantons et des communes s'élevaient à 26 230 francs par habitant. Dans le contexte du contrat de générations, il est de mise de représenter la dette par enfant, car ces derniers ne peuvent pas décider de la dette, mais en hériteront. Face au vieillissement de la population, les dettes seront réparties sur toujours moins de personnes actives. En 2011, la dette par enfant de moins de 15 ans se chiffrait à 175 000 francs. Aux 92 000 fr. de dettes par enfant de la Confédération s'ajoutent les dettes cantonales, qui se situent entre 13 000 fr. à Appenzell Rhodes-Intérieures et 226 000 fr. à Genève. *JC*

12 900 fondations à but non lucratif

En Suisse, il y a 12 900 fondations à but non lucratif avec une fortune totale estimée à 70 milliards de francs et des dividendes annuels entre 1.5 milliards fr. et 2 milliards de fr. Son caractère international fait de la Suisse un site d'accueil exceptionnel pour les fondations. Beaucoup de donateurs étrangers habitent ici, les mécènes suisses sont eux-mêmes actifs partout dans le monde, et beaucoup de fondations internationales ont leur siège en Suisse. Les fondations à but non lucratif sont le signe d'une société civile libérale, des instruments pour la mobilisation des fonds privés pour des buts d'utilité publique et une forme de redistribution volontaire. Un nouveau document de travail d'Avenir Suisse intitulé «Schweizer Stiftungswesen im Aufbruch: Impulse für ein zeitgemässes Mäzenatentum» présente des mesures afin de renforcer et développer la Suisse en tant que site d'accueil pour fondations. *DMJ*

www.avenir-suisse.ch/40242

Influence du marché allemand surestimée

De nombreux politiques considèrent que le développement des énergies renouvelables en Allemagne est la cause principale de la baisse de rentabilité de l'énergie hydraulique en Suisse. Toutefois, il faut relativiser l'effet de préséance économique.

Urs Meister

Au cours des sept premiers mois de 2014, les prix nominaux de l'électricité ont pratiquement chuté à leur niveau de 2007 sur les marchés suisse et allemand. Une partie au moins de la baisse des prix, continue depuis 2011, serait due à la part croissante des énergies renouvelables subventionnées. Comme la Suisse applique les prix des pays voisins dans le commerce de gros, les producteurs d'électricité nationaux sont eux aussi touchés par la pression sur les prix engendrée par la transition énergétique allemande. Aujourd'hui, quelques politiques suisses exigent des subventions pour l'énergie hydraulique indigène. Indépendamment des doutes liés à l'utilité d'une telle course au subventionnement, il y a lieu d'examiner de plus près l'influence de cette pression sur les prix pour la Suisse.

Différence de prix de 10 euros par mégawattheure

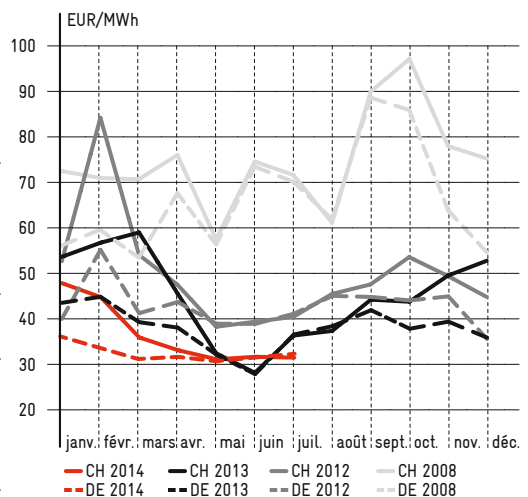
Bien que chères, les énergies renouvelables poussent à la baisse les prix dans le commerce de gros. Comme elles sont subventionnées, le niveau bas des prix sur le marché n'influe pas sur la décision des investisseurs. De plus, les technologies comme l'éolien ou le photovoltaïque n'étant pas soumises à des coûts de production variables, le courant issu de ces énergies se vend quel que soit le niveau des prix (positif). Ainsi, s'il y a beaucoup de vent ou de soleil, l'offre de courant sur le marché augmente, entraînant une baisse des prix. On parle alors d'effet de préséance économique (ou Merit-Order-Effekt). Cet effet s'explique à travers un graphique offre/demande: les capacités de production d'énergie supplémentaires déplacent la courbe de l'offre vers l'extrême droite du graphique, de telle sorte que, si la demande reste constante, le prix du marché se fixe à un niveau plus bas. L'ampleur de cet effet dépend de deux facteurs: la quantité d'énergie renouvelable injectée

dans le réseau et la pente de la courbe de l'offre (préséance économique). Cette dernière est déterminée par la structure des coûts variables des centrales: plus le parc énergétique est hétérogène et plus les coûts variables des centrales à combustibles fossiles sont élevés, plus la pente de l'offre est forte.

Afin de calculer l'effet de préséance économique moyen, la quantité d'éolien et de photovoltaïque doit être multipliée par un coefficient (statique), qui reflète l'inclinaison de la courbe de l'offre. Selon des estimations pour le marché allemand, l'effet de préséance généré par l'éolien et le photovoltaïque s'est monté à environ 8 €/MWh en 2011 et à 10 €/MWh en 2012, pour des prix moyens sur le marché de 51 € et 43 €/MWh respectivement. Ce

Prix de base au cours de l'année

Les prix de l'électricité en Suisse sont principalement influencés par le niveau de prix allemand durant l'été. En hiver, la Suisse applique les prix italiens, plus élevés.



Source: EPEX, GME

rapport devrait s'intensifier à travers l'utilisation accrue d'éolien et de solaire. Si l'on utilise, pour les sept premiers mois de 2013 et 2014, les mêmes coefficients qu'en 2012, en les combinant à la production effective d'éolien et de solaire, l'effet est de 10€ à 12€/MWh respectivement.

L'Allemagne, par l'intermédiaire du marché international de l'électricité, «exporte» cette pression sur les prix vers la Suisse. Ce qui réjouit les consommateurs, mais non les producteurs. Toutefois, il y a lieu de relativiser l'importance de l'effet de préséance économique, en particulier pour la Suisse:

- *La baisse des prix a d'autres causes:* même en faisant abstraction de l'effet de préséance pour les années 2012 à 2014, les prix restent relativement bien en dessous du niveau de 2008 (voir schéma). L'érosion des prix s'explique en bonne partie par la baisse du prix des énergies fossiles et des certificats d'émission de CO₂, ainsi que par une consommation d'électricité moindre.
- *L'effet de préséance économique n'est pas nouveau:* lorsque l'on compare les prix, il ne faut pas oublier que l'effet de préséance économique existait déjà en 2008. Celui-ci était alors tout aussi important qu'en 2012-2013 (alors que seule l'influence de l'éolien avait été mesurée et que sa production était plus faible). L'effet de préséance étonnamment marqué en 2008 s'explique par la pente de la courbe de l'offre, qui était à l'époque plus forte et elle-même due aux prix élevés des énergies fossiles et des certificats de CO₂. À cela s'est ajoutée une consommation d'électricité plus grande. Ainsi, en 2008, la courbe de la demande coupait celle de l'offre dans la partie à l'extrême droite du graphique, là où la pente était la plus forte. En 2012-2013, ce sont surtout les centrales situées dans le segment des coûts moyens qui ont déterminé les prix sur le marché.
- *L'influence des prix allemands n'est que partielle:* les prix de l'électricité sur le marché suisse sont souvent influencés par le niveau des prix en Allemagne, mais pas toujours. En hiver, période où la Suisse doit importer du courant, les pays du Nord font face à une pénurie. Par conséquent, le commerce avec l'Allemagne se

réduit et la Suisse se tourne vers le marché italien, où les prix sont nettement plus élevés. Il en résulte un niveau de prix supérieur en Suisse par rapport à l'Allemagne (voir schéma). En hiver, la Suisse est donc moins souvent et moins fortement soumise à l'effet de préséance économique allemand. De plus, étant donné que la production d'énergie éolienne est importante durant le semestre d'hiver, le marché suisse est principalement influencé par le secteur allemand du photovoltaïque. Pendant les sept premiers mois de 2014, l'effet de préséance uniquement produit par le photovoltaïque était légèrement inférieur à 6 €/MWh (entre 4 et 5 € en 2012 et 2013).

Bien évidemment, il faudrait inversement prendre en compte l'effet de préséance importé d'Italie en hiver. Or, celui-ci est moins marqué qu'en Allemagne, en raison d'une part plus faible d'énergies renouvelables. Enfin, en raison de l'importance du photovoltaïque pour l'Italie, l'effet de préséance italien serait surtout fort en été, une saison où la Suisse applique de toute façon les prix allemands, moins élevés.

Les discussions concernant de nouvelles subventions en Suisse doivent prendre en considération le fait que l'effet de préséance allemand, compris entre 10 et 12 €/MWh, ne se reporte pas simplement sur le marché suisse. De la même manière, une compensation financière pour l'effet de préséance importé ne permettrait pas automatiquement à de nouvelles centrales hydrauliques d'être rentables. Les coûts de revient pour les grandes centrales hydrauliques agrandies ou nouvellement construites sont estimés entre 70 et 300 CHF/MWh (moyenne autour de 140 CHF/MWh), soit bien plus que les 10 €/MWh au-delà des prix actuels du marché.

Publication en ligne: 12.08.2014

Une compensation financière pour l'effet de préséance importé ne permettrait pas automatiquement à de nouvelles centrales hydrauliques d'être rentables.

Une jungle réglementaire

La densité croissante de la réglementation grève la compétitivité de la Suisse. Avenir Suisse propose un frein à la réglementation et des mesures d'amélioration de l'efficacité et de la compatibilité de nouvelles réglementations.

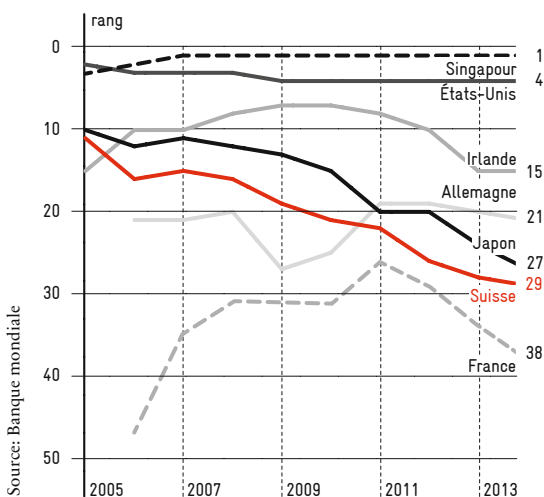
Peter Buomberger

Une fois de plus, la Suisse est au premier rang du classement international des États les plus compétitifs du WEF. C'est réjouissant, mais les points d'interrogation au sujet de l'évolution future se multiplient. La conjoncture s'est déjà nettement refroidie au deuxième trimestre 2014, les incertitudes géopolitiques continuent à augmenter et la situation économique de l'UE, notre principale région d'exportation, est loin d'être rose. De nouveaux postes sont encore créés à l'État, tandis que l'économie, tant pour les PME que pour les entreprises globales, souffre du déluge réglementaire croissant. Ce déluge réglementaire est beaucoup plus dramatique que ne le perçoivent les milieux politiques. Avenir Suisse démontre dans sa nouvelle publication «Chemins

pour sortir de la jungle réglementaire» une nette tendance à une réglementation accrue. Il est particulièrement inquiétant de constater que la Suisse a perdu des points en comparaison internationale. Cela ressort nettement du récent rapport de la Banque mondiale «Doing Business, 2014». La Suisse a chuté dans le classement, passant du 11^e rang en 2005 à celui peu glorieux de 29^e (2014). L'Allemagne occupe le 21^e rang, et les USA, le Danemark, la Norvège, la Grande-Bretagne, la Finlande, la Suède et les Pays-Bas sont mieux placés. Parmi les «pairs», seules l'Autriche (30^e), la Belgique (36^e) et la France (38^e) viennent après la Suisse. L'étude de la Banque mondiale est probante dans la mesure où elle ne part pas tout simplement de l'hypothèse triviale «moins il y a de réglementation, mieux c'est», mais du fait qu'il faut également mesurer et évaluer la qualité. On ne doit pas se contenter d'analyser les coûts, mais il convient de tenir compte explicitement de l'avantage d'une réglementation. Les économies nationales qui reçoivent les meilleures notes ne sont donc pas celles qui n'ont pas de réglementation, mais celles qui n'ont pas réussi à créer un système de réglementation qui facilite les transactions de marché, crée la transparence et protège les intérêts du public, sans trop grever le marché par des frais.

La marge de manœuvre entrepreneuriale baisse

La Suisse a constamment chuté dans le classement international «Ease of Doing Business Index» de la Banque mondiale et se place en 2014 au rang peu glorieux de 29^e.



Test de compatibilité sans effets

Dans les années 1990 déjà, la densité croissante de la réglementation a provoqué des réactions critiques de la part des milieux politiques et économiques. Dans le cadre de la révision totale de la Constitution fédérale en 1999, le parlement a donc été chargé de veiller à ce que «l'efficacité des mesures prises par la Confédération fasse l'objet d'une évaluation» (art. 170 CF). Une étape importante dans l'application du nouvel article consti-

Micro-impôts

tutionnel a été l'introduction de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) pour les projets de loi centraux en 2000. Une autre étape a été l'instauration des tests de compatibilité PME. Ces tests ont pour but d'évaluer l'impact de nouvelles lois importantes sur les PME. Au début, ces instruments étaient encore appliqués avec un certain sérieux par les offices concernés, mais aujourd'hui ils sont devenus pour la plupart une corvée. Les principales raisons de l'inefficacité des instruments existants sont les suivantes:

- 01_ La foi en la solution des problèmes sociaux et économiques au moyen de la réglementation reste intacte dans de vastes cercles politiques et administratifs.
- 02_ La globalisation de l'économie suisse exige des règles supplémentaires. Il faut souvent de nouveaux accords pour garantir aux entreprises suisses l'accès à des marchés nouveaux et en expansion.
- 03_ La création d'une jungle réglementaire toujours plus touffue est un processus insidieux, et ses conséquences économiques négatives ne sont souvent visibles qu'au bout d'un certain temps.
- 04_ Les groupes d'entreprises bien organisés s'efforcent sans cesse de se procurer des avantages concurrentiels au moyen de la réglementation. En Suisse, les réglementations servant à se protéger de la concurrence étrangère sont très répandues.
- 05_ Un nombre croissant de réglementations et d'ordonnances sont rédigées par des institutions de droit de surveillance qui interprètent fréquemment leur tâche de manière très extensive et sont trop éloignées des mécanismes de contrôle efficaces.

Avenir Suisse a élaboré un programme pour endiguer le déluge réglementaire. Ce programme contient des propositions d'amélioration de la qualité des réglementations, d'implication plus constructive et plus opportune de toutes les parties prenantes et de gestion de la pression de réglementations en provenance de l'étranger. Par ailleurs, un frein à la réglementation est proposé.

Publication sous www.avenir-suisse.ch/40230 le 25.09.2014

Un revenu de base inconditionnel (RBI) de 2500 fr. par mois pour chaque adulte et de 625 fr. pour chaque enfant coûterait près de 200 Mrd de francs par an. Oswald Sigg, ancien vice-chancelier et porte-parole du Conseil fédéral, aujourd'hui membre du comité RBI, a trouvé la solution pour financer sans douleur ce montant exorbitant: pourquoi ne pas tout simplement frapper toutes les transactions bancaires d'un minuscule impôt? Additionné au trafic interbancaire, ces sommes donneraient chaque année soi-disant 100 000 milliards de francs, donc 100 billions. Soit 160 fois le PIB suisse. Oswald Sigg calcule qu'une imposition de 2 pour mille suffirait pour financer le RBI. Un véritable micro-impôt, donc.

Ce qu'il oublie, c'est que 200 milliards de francs restent 200 milliards de francs, même s'ils ne représentent que 2 pour mille de 100 billions – 100 billions qui représentent pour l'économie nationale une grandeur non pertinente, car il ne s'agit pas de création de valeur, ni de fortune, mais de simple flux d'argent. Toutefois, on ne peut payer qu'avec de l'argent produit. La Suisse entière réalise chaque année 600 milliards de francs, son secteur bancaire 36 milliards de francs.

Dans l'idée d'imposer les transactions financières, le point de vue contestable de nombreux partisans du RDI se manifeste parfaitement: «L'argent est là, pourquoi ne pas le prendre pour le revenu de base?» Le «Blick» a publié un gros titre provocateur ce printemps, disant que le RBI était un vol commis sur le peuple. Au plus tard avec ce «micro-impôt» monstrueux, c'est effectivement ce que ce serait, car cela signifierait que chaque fois que l'on préleverait, verserait, transférerait ou investirait de l'argent quelque part (plus ou moins durement gagné et déjà imposé), quelques pour mille en seraient pris pour financer un revenu de base pour ceux qui préfèrent ne pas exercer d'activité lucrative. *LR*

«Un revenu sans raison»: www.avenir-suisse.ch/37224

Il ne s'agit pas uniquement d'équité

L'imposition conjointe du revenu des époux est une entrave à l'activité professionnelle des femmes. Un passage à l'imposition individuelle aurait pour conséquence, en plus des effets positifs sur l'emploi, de permettre des taux d'imposition plus bas.

Marco Salvi

La Suisse est l'un des rares pays à prévoir une imposition conjointe du revenu des époux. En raison d'un barème progressif de l'impôt, celle-ci peut entraîner une charge fiscale plus élevée pour un mariage à deux revenus par rapport à un couple de concubins – ce que l'on appelle la pénalité au mariage. Il faut cependant nuancer: au niveau fédéral, 80 000 couples mariés à double revenu sont certes défavorisés. Mais dans la plupart des cantons, c'est le contraire: grâce au processus de splitting et à des déductions pour les doubles revenus, le mariage est favorisé par rapport au concubinage.

Une initiative du PDC et un contre-projet du parlement veulent à présent supprimer entièrement la pénalité au mariage, tandis que le PS et le PLR visent à long terme le passage à l'imposition individuelle, indépendante de l'état civil. Une imposition parfaitement «équitable» des familles est toutefois impossible. Avec un impôt sur le revenu progressif, la neutralité de l'état civil (ni bonus, ni pénalité au mariage) et l'équité horizontale entre les ménages (même charge fiscale pour les ménages avec le même revenu) ne peuvent pas être atteintes simultanément. Des raisons objectives plaident néanmoins pour l'imposition individuelle: ses avantages ne résident pas dans une répartition «plus équitable» de la charge fiscale entre les types de ménages, mais surtout dans son efficacité. La meilleure illustration est une comparaison de la charge fiscale avant et après l'entrée du conjoint au revenu secondaire sur le marché de l'emploi. Ainsi, à Zurich, une famille avec deux enfants, où un seul conjoint exerce une activité lucrative, avec un revenu brut de 105 000 fr., paiera environ 12 300 fr. d'impôts sur le revenu et de cotisations d'assurance sociale, ce qui correspond à une charge fiscale de 11,7%. Si le conjoint au revenu secondaire gagne 48 000 fr. par année, les impôts de la fa-

mille augmenteront de 9200 francs. Le taux d'imposition implicite du conjoint au revenu secondaire s'élève à 19,2%, soit près de 76% de plus que pour celui au revenu principal. On retrouve ce modèle dans de nombreux cantons.

C'est là que se trouve la source des coûts économiques de l'imposition conjointe. La décision de travailler ou non dépend davantage de motivations financières pour le conjoint au revenu accessoire (dans 90% des cas l'épouse) que pour celui au revenu principal. Mais ce sont eux qui sont le plus pénalisés par le système actuel, ce qui explique le faible nombre de femmes suisses employées à temps complet. Le splitting entre conjoints, où les revenus sont additionnés et partagés en deux, ne résout pas le problème de la charge fiscale plus forte sur le revenu accessoire. Le passage à l'imposition individuelle est par conséquent la voie la plus logique pour mettre les conjoints sur un pied d'égalité.

Le changement de système ne signifierait pas la fin d'une politique fiscale favorable aux familles. Les effets craints par certains sur le taux de natalité en cas de plus forte occupation des femmes pourraient par exemple être atténués par une augmentation de la déduction pour enfants. Cela représenterait en outre un bon compromis entre les exigences du PDC (allocations pour enfants exonérées d'impôts), du PLR (imposition individuelle) et du PS (bonifications fiscales pour enfants), qui paraissent incompatibles de prime abord. Ce changement de système favoriserait également la «mobilisation du potentiel inexploité de main-d'œuvre» visée par le Conseil fédéral. Les effets positifs qui en résulteraient pour l'occupation élargiraient en outre l'assiette fiscale, ce qui aurait pour conséquence des taux d'imposition plus bas pour tous.

Publié le 07.08.2014 dans la «Neue Zürcher Zeitung».

Avec l'aimable autorisation de la NZZ.

Fait-on barrage aux femmes?

Elles occupent des positions-clés dans l'art, la culture et les médias. En revanche, leur présence à la tête des entreprises reste clairsemée, une pénurie que rien ne permet d'expliquer de manière concluante.

Patrik Schellenbauer

Les hautes sphères des sociétés multinationales restent un bastion masculin. A première vue, les statistiques semblent pourtant le démentir. Selon l'Enquête suisse sur la population active, la proportion de femmes dans les directions d'entreprises atteignait 30% en 2013. Autrement dit, 4,2% des salariées occupaient des positions dirigeantes, contre 8,4% chez les hommes. Cependant, ces chiffres sont biaisés. Ils englobent également les employés qui assument des fonctions dirigeantes, sans faire partie de la direction de l'entreprise. D'autres sources estiment à 10% la part des femmes dans les instances dirigeantes. Schématiquement, plus le niveau hiérarchique est élevé, plus la part des femmes est faible. C'est étonnant car ces dernières ont depuis longtemps dépassé les hommes sur le plan de la formation.

La discrimination ouverte appartient au passé

La discrimination directe des femmes à l'embauche ou lors de nominations internes n'est plus à l'ordre du jour. Au contraire, les grandes entreprises cherchent à accroître leur personnel dirigeant féminin. Cependant, les programmes de promotion des femmes ont donné jusqu'ici des résultats plutôt maigres. Cela soulève la question du «plafond de verre», à savoir le fait que les femmes parviennent rarement à se hisser au-dessus du statut de cadre inférieur ou moyen. Cela s'expliquerait par l'existence de stéréotypes et préjugés sur leur capacité de commandement, mais aussi d'autres inconvénients, tels qu'un réseau insuffisant ou une culture d'entreprise conçue pour les hommes. Les mécanismes de sélection en font partie. Les femmes ressentiraient ainsi une aversion pour la compétition directe qui oppose des candidats en quête d'avancement. On peut d'ailleurs se demander pourquoi la compétition pour attirer des talents rares et la pression de la concurrence sur le marché

n'ont pas fait disparaître ou assoupli de telles structures. Les entreprises pourraient renforcer leur position – notamment en matière de coûts – si elles misaient sur des dirigeantes qualifiées.

Le choix des études est-il en cause?

Le choix des filières d'études repose toujours sur des modèles sexués. Au sein des universités et des hautes écoles spécialisées, les femmes sont fortement surreprésentées dans les sciences humaines et sociales et la santé. Elles dominent aussi dans les hautes écoles pédagogiques. Ces branches conduisent plutôt vers des carrières spécialisées, et non des fonctions dirigeantes. Les femmes acquièrent donc peut-être des qualifications qui ne leur permettent pas d'accéder à de hautes responsabilités. Cette thèse est toutefois contredite par la majorité de femmes faisant des études de droit, considérées comme un tremplin de carrière.

Et si, au fond, elles ne voulaient pas?

Souvent, cette question est jugée politiquement incorrecte, ce qui empêche le débat. Il est parfaitement légitime que les préférences et projets de vie varient d'une personne à l'autre. De nombreuses femmes ne sont peut-être pas prêtes à consacrer une grande partie de leur temps et de leur énergie à une carrière professionnelle. Toutefois, de telles différences n'apparaissent pas seulement entre les genres, mais également en leur sein. Enfin, on ne peut pas séparer les préférences spécifiques à l'un ou l'autre sexe et les rapports sociaux qui les produisent.

Cet article est paru dans «La Vie économique» (06/2014)

Les entreprises pourraient renforcer leur position – notamment en matière de coûts – si elles misaient sur des dirigeantes qualifiées.

Pionnières de la Suisse moderne

31 portraits de Suissesses qui sont devenues des «précurseures» de la Suisse moderne parce qu'elles ont lutté pour la liberté... ou l'ont tout simplement vécue.

Verena Parzer Epp

Connaissez-vous Marie Dentière, Meta von Salis, Marie Heim-Vögtlin ou encore Else Züblin-Spiller? Comme beaucoup d'autres, ces femmes ont contribué à écrire l'histoire de la Suisse à travers des exemples très concrets, que ce soit en tant que réformatrice à côté de Calvin, en tant que féministe précoce et écrivaine, première femme médecin suisse ou encore cheffe

d'entreprise dévouée à la cause sociale. Malgré cela, elles sont souvent oubliées. Le fait que ce soient majoritairement les hommes qui dominent l'historiographie et les manuels scolaires est dû au fait qu'ils ont également dominé la vie publique pendant des siècles. Le rôle des femmes a suscité quant

à lui moins d'intérêt. C'est d'autant plus regrettable car parmi les personnalités remarquables à travers les siècles figurent également des femmes exceptionnelles qui méritent que la société se souvienne d'elles. Les premières traces des femmes menant librement leur vie sont profondément ancrées dans l'histoire. Elles remontent jusqu'au XIII^e siècle, où la ville de Zurich a été gouvernée par une femme pendant près de trente ans. Elisabeth von Wetzikon, la princesse-abbesse du couvent de Fraumünster, surveillait l'élection du maire, avait le droit de monnaie et a laissé un riche héritage culturel. A la fin du XVIII^e siècle, la Vaudoise Suzanne Necker-Curchod était l'une des femmes les plus influentes de Paris et aida notamment son mari, Jacques Necker, à obtenir le poste de ministre des Finances sous Louis XVI. D'autres femmes ont fait carrière au niveau international: Angelika Kauffmann, peintre origi-

nnaire de Coire, a été célébrée durant la même période comme le «Raphaël parmi les femmes». Même le roi d'Angleterre lui a tenu lieu de modèle. Et la Bernoise Marie Grossholtz s'est fait une réputation mondiale sous le nom de «Madame Tussaud» à Londres.

Les femmes d'action existent depuis toujours

En Suisse, autour de 1870, la professeure de travaux manuels Pauline Zimmerli-Bäurlin a établi les fondements de l'industrie suisse du tricot. Emma Stämpfli-Studer a poursuivi le développement de l'imprimerie de son mari et créé la première crèche de Suisse. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les femmes ont également prêté main forte: Marion van Laer-Uhlmann transportait des réfugiés et des blessés, pendant que Gertrud Haemmerli-Schindler créait le Service civil complémentaire féminin dans le canton de Zurich, qui s'occupait, entre autres, de collectes ainsi que de l'accueil et les soins d'enfants réfugiés. Gertrud Lutz-Fankhauser sauva, avec son mari, ambassadeur suisse à Budapest, la vie de milliers de juifs. Après la guerre, elle fut encore pendant plusieurs années active en tant qu'ambassadrice de l'Unicef. Vers la fin du XX^e siècle, les femmes devenaient de plus en plus présentes dans la vie publique. Elles finissent même par accéder à des professions pendant longtemps exclusivement réservées aux hommes. À partir de 1985, l'EPFZ a eu sa première professeure universitaire en la personne de l'architecte Flora Ruchat-Roncati. La NLFA, inaugurée quelques années plus tard, porte également sa signature.

Longue lutte pour le suffrage féminin

L'empreinte laissée dans la société suisse par de nombreuses femmes est indéniable. Seul bémol à ce constat: celles-ci auraient pu être beaucoup plus nombreuses si on ne les en avait pas empê-

En 1870, la professeure de travaux manuels Pauline Zimmerli-Bäurlin a établi les fondements de l'industrie suisse du tricot.

Pionnières romandes

L'édition française du livre sur les pionnières de la Suisse moderne paraîtra à la mi-octobre 2014 dans les librairies.

En 1887, Emilie Kempin-Spyri s'est vu interdire par le Tribunal fédéral le droit d'exercer son métier parce qu'elle était une femme.

chées. En 1887, Emilie Kempin-Spyri, nièce de la célèbre Johanna Spyri et une des premières femmes juristes suisses, s'est vu interdire par le Tribunal fédéral le droit d'exercer son métier parce qu'elle était une femme. En 1959 encore,

quand Iris von Roten présenta, dans son livre «Frauen im Laufgitter» (Femmes dans le parc à bébé), un regard critique et sans compromis sur la position de la femme dans la société suisse, elle suscita des réactions de raillerie et de rejet. Pendant longtemps, la vraie égalité n'a pas été souhaitée. Pas

moins de cinquante votations aux niveaux communal, cantonal et fédéral n'eurent lieu avant que le droit de vote des femmes ne soit accepté au niveau fédéral en février 1971.

Aujourd'hui, les femmes en Suisse ont les mêmes droits que les hommes. Et beaucoup d'entre elles en font usage: les femmes médecins, policières, garagistes et entrepreneures ne sont plus une rareté dans le monde professionnel. Il en va de même pour les femmes parlementaires et conseillères fédérales. L'accès à l'éducation est aussi ouvert aux filles qu'aux garçons. Que tout cela soit devenu possible est dû à ces femmes qui ont vécu ce qui, pendant longtemps, n'allait pas de soi, et qui ont tracé leur chemin comme entrepreneures ou chercheuses, juristes ou artistes, politiques ou sportives, journalistes ou femmes d'action.

Cet article est paru le 17.07.2014 dans «Zürcher Wirtschaft»

Encouragé par le succès rencontré par le livre en allemand, Avenir Suisse fera paraître une édition française de portraits de femmes qui ont marqué l'histoire en Suisse, par leurs projets personnels ou professionnels, leurs réalisations ou leur vie. Le livre sera édité en partenariat avec le journal Le Temps, média suisse de référence, et les Éditions Slatkine, qui assureront la mise en librairie. Grâce au soutien de notre partenaire Le Temps, 9 portraits originaux de femmes ayant un lien avec l'actuelle Suisse romande ont été spécifiquement rédigés pour le livre, par des journalistes de la rédaction. «Pionnières de la Suisse moderne» comportera donc au total 40 portraits de femmes exceptionnelles, les 9 créations originales s'ajoutant aux 31 portraits déjà réalisés en allemand. Ont donc rejoint la sélection initiale des grandes voyageuses (Isabelle Eberhardt, Ella Maillart), des intellectuelles de haut vol, philosophe (Jeanne Hersch) ou mathématicienne (Sophie Piccard), la fondatrice d'une école d'infirmières (Valérie de Gasparin), la première femme maire de Genève (Lise Girardin), ainsi que des militantes féministes (Marie Goegg-Pouchoulin, Emilie Gourd, Carole Roussopoulos, également artiste vidéaste novatrice). Tous ces destins et ces histoires de vies, souvent hors du commun, nous rappellent que l'égalité des droits entre hommes et femmes ou le droit à l'autodétermination des femmes – valeurs qui semblent aller de soi dans nos sociétés occidentales contemporaines – n'ont pu naître et se développer que par la force de caractère et d'exemplarité des ces femmes pionnières, prêtes à lutter pour réaliser leur vie et leur destin, dans un environnement souvent difficile. Ce livre est destiné à honorer leur combat. **TA**



Avenir Suisse, Le Temps
et Éditions Slatkine,
Genève, 2014, 250 pages,
ISBN 978-2-8321-0638-9,
38 fr.

Les États allégés réussissent mieux

Le libéralisme n'est pas un adversaire de l'État, au contraire ! Celui-ci est même indispensable pour garantir la liberté, la concurrence et une économie de marché sociale. Mais il faut éviter qu'il ne fasse une interprétation excessive de ses fonctions.

Gerhard Schwarz

«**P**our gouverner mieux, il faudrait gouverner moins.» Cette célèbre citation du marquis d'Argenson, un libéral français du XVIII^e siècle, date certes d'une autre époque, mais elle reste valable jusqu'à nos jours. Une quote-part fiscale élevée est un frein à la croissance. Un coup d'œil sur les données de l'OCDE révèle que les pays dont les impôts sont plus bas présentent une croissance plus forte et inversement. Prenons l'exemple de la Corée: une croissance de plus de 3,5% face à une quote-part fiscale de 25%. La Suisse en revanche – qui a la réputation, à tort, d'être un pays

à impôts faibles – parvient à peine à 1% de croissance avec une quote-part fiscale correctement mesurée (impôts et redevances obligatoires) d'environ 45%. D'innombrables études révèlent que des impôts et redevances élevés compromettent la croissance. Ce résultat devrait susciter des inquiétudes pour l'avenir, car les dépenses d'Etat de tous les pays de l'OCDE

évoluent dans une seule direction: elles augmentent, même mesurées comme partie intégrante du produit intérieur brut. Ainsi, les dépenses de l'Etat en Suisse s'élevaient en 1960 à 17% du PIB, contre 34% en 2010. En Suède, celles-ci ont bondi, pendant la même période, de 30% à 55%. Le même modèle se retrouve dans tous les pays de l'OCDE. Et la cause est toujours la même: l'État accroît ses tâches et ses devoirs et nécessite de ce fait plus de personnel et plus d'argent.

La démocratie seule ne conduit pas automatiquement à un Etat allégé qui limite ses devoirs au strict nécessaire et qui laisse à ses habitants la liberté la plus intacte possible.

La démocratie n'allège pas

La démocratie seule ne conduit pas automatiquement à un État allégé qui limite ses devoirs au strict nécessaire et qui laisse à ses habitants la liberté la plus intacte possible. Même la démocratie directe telle que la connaît la Suisse n'est pas en soi garante de la plus grande liberté possible. La nature du système veut en effet qu'une majorité puisse réduire la liberté d'une minorité presque autant que dans une dictature. En outre, les démocraties peuvent facilement atteindre un seuil où une quantité trop importante de moyens risquent d'être redistribués. Ce seuil est clairement atteint lorsqu'une majorité des électrices et électeurs reçoivent davantage de l'État qu'ils ne

Huit devoirs d'un État libéral

Les tâches attribuées à l'État par Adam Smith, tenant du libéralisme classique, peuvent être qualifiées de «devoirs d'État selon le libéralisme ancien». Elles englobent les points suivants:

- la garantie de la sécurité extérieure, y compris la politique extérieure et la politique sécuritaire
- la garantie de la sécurité intérieure, qui englobe surtout la protection de la propriété privée
- la garantie d'une certaine infrastructure comme les routes et les chemins de fer
- un ordre juridique (non débordant), par exemple une constitution pour garantir la liberté et la propriété privée
- une constitution monétaire, parce qu'un système monétaire est indispensable pour un ordre libre
- la garantie de la concurrence, pour empêcher la création de monopoles qui exercent le pouvoir sur le marché; l'abattage des barrières d'accès au marché figurent au premier plan.

L'économie de marché sociale, donc le modèle politique dominant des États germanophones, exige en outre deux compléments socio-politiques:

- une garantie minimale pour les plus faibles; l'État doit intervenir lorsque l'aide individuelle ou organisée à titre privé fait défaut
- l'assurance de l'acceptation d'un ordre libéral, qui ne réussit que si le plus grand nombre possible de personnes peuvent participer à la croissance; sans acceptation, l'économie de marché et l'État de droit libéral peuvent être menacés dans une démocratie.

paient sous la forme d'impôts et de redevances. Ce seuil est certes tout sauf facile à déterminer, notamment parce qu'une même personne traverse dans sa vie différentes situations de revenu et qu'elle est, selon le cas, taxée ou subventionnée. Mais dans tous les cas, le fait que les majorités politiques puissent ponctionner les minorités de manière presque confiscatoire fait partie des pièges de la démocratie. Malgré tout, l'espoir libéral existe. Les aspects liberticides de la démocratie peuvent probablement être freinés. C'est surtout le fédéralisme qui a un effet dépuratif. La concurrence des sites incite à maintenir des impôts faibles dans la mesure du possible et à fournir les meilleures prestations possibles. Là où cela n'est pas le cas, les entreprises et les citoyens s'en vont. Cette pression porte ses fruits. Et le système de milice de la Suisse empêche également un débordement de l'État. Il conduit certes à une plus grande identification avec l'État, mais il réfrène simultanément, dans la mesure où les politiciens de milice, pour des raisons de temps et à cause de leur proximité plus grande de la réalité économique, pourraient agir avec plus de retenue dans la réalité économique et plus d'économie dans la politique financière.

Atténuer et non abolir

Que faudrait-il donc faire selon une compréhension libérale de l'État? Faut-il abolir l'État? Non! Pour la sauvegarde de la liberté, de la concurrence et d'une économie de marché sociale, l'État est indispensable. Mais là aussi: c'est l'excès qui crée le poison. Atténuer et non abolir, voilà la devise. La Suisse a montré en 2003 avec l'instauration du frein à l'endettement que cela était possible à l'aide de réglementations institutionnelles. L'endettement de l'État a nettement baissé depuis lors, contrairement à ce qui se passe dans l'UE. Il faut réfléchir à d'autres mesures de ce genre que l'État puisse adopter, afin d'empêcher qu'il succombe au chant des sirènes des fervents partisans de l'État et des collectivistes.

Publication en ligne: 29.07.2014

Why Switzerland?

Comment les étrangers voient-ils la Suisse d'aujourd'hui? Pourquoi la Suisse est-elle si différente des pays voisins? Nous avons demandé leur opinion sur ces sujets à divers universitaires et membres de think tanks et avons publié leurs analyses sur notre site web dans le cadre d'une série d'articles. Le premier à s'exprimer a été l'historien Jonathan Steinberg, professeur à l'Université de Pennsylvanie et à l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), auteur du bestseller « Why Switzerland ? ». Pour lui, la stabilité extraordinaire des institutions suisses est le fruit d'un processus engagé depuis des siècles et difficile à imiter. Afin d'expliquer le fait que peu de changements aient lieu en Suisse et que, lorsque c'est le cas, ils se produisent lentement, l'historien se réfère au fédéralisme, qui a permis à des groupes très différents linguistiquement et culturellement de parvenir à une entente pacifique. En dehors de Steinberg, d'autres auteurs invités mettent en évidence le fédéralisme en tant que vertu de la Suisse : pour Detmar Doering, directeur de l'Institut libéral de la fondation Friedrich-Naumann pour la liberté, une compréhension différente du fédéralisme explique pourquoi la Suisse bénéficie d'une prospérité plus forte que l'Allemagne. Pour Franz Schellhorn, directeur du think tank Agenda Austria, la différence majeure entre l'Autriche et la Suisse réside dans la conviction profondément ancrée chez les Suisses que toutes les aides allouées par l'État doivent être financées par la population; cela est essentiellement lié à la structure fédéraliste. Et pour Alberto Mingardi, de l'Instituto Bruno Leoni, le fédéralisme et la concordance freinent toute propension coûteuse aux grands coups d'éclat politiques. D'autres regards sur la Suisse vue de l'extérieur proviennent de Richard W. Rahn (Cato Institute, Washington), Karen Horn (Humboldt-Universität Berlin et Friedrich A. von Hayek-Gesellschaft) et François Garçon (Université de la Sorbonne, Paris). Cette série va continuer à être enrichie régulièrement sur le site web d'Avenir Suisse. *SH*

www.avenir-suisse.ch/39807

Publications



à paraître

Responsables pour cette édition Gerhard Schwarz et Simone Hofer Frei, Avenir Suisse, Zurich collaborateurs Tibère Adler, Alois Bischofberger, Peter Buomberger, Jérôme Cosandey, Simon Hurst, Michael Mandl, Andreas Müller, Daniel Müller-Jentsch, Jörg Naumann, Verena Parzer Epp, Samuel Rutz, Lukas Rühli, Marco Salvi, Urs Meister, Nicole Pomezny, Patrik Schellenbauer, Annegret Sturm, Rudolf Walser, Dominique Zaugg, Luc Zobrist rédaction Rotbuchstrasse 46, 8037 Zurich téléphone 044 445 90 00 e-mail redaktion@avenir-suisse.ch graphisme arnold.kircherburkhardt.ch, atelier4m.ch, www.die-grafischen.ch tirage 800 exemplaires impression Feldegg Medien AG, www.feldegg.ch download Téléchargement et réimpression, y compris d'extraits, permis avec référence à la source («avenir actuel»); disponible en format PDF sur www.avenir-suisse.ch.